



Approbation des plans de construction dans le domaine de l'asile concernant le canton de Saint-Gall (SG); centre fédéral pour requérants d'asile «Altstätten Luchsstrasse»

du 27 janvier 2021

Se fondant sur la demande du 27 juin 2019 du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Département fédéral de justice et police (DFJP) a approuvé, sous certaines charges, la nouvelle édification du centre fédéral pour requérants d'asile sis à Luchsstrasse, Altstätten dans le canton de Saint-Gall.

Notification

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours, elle peut être consultée sur internet à l'adresse www.ejpd.admin.ch/ejpd/de/home/aktuell/meldungen/2021/2021-02-02.html; il est possible d'obtenir une copie auprès du Secrétariat général DFJP, 3003 Berne.

Voies de droit

La décision du DFJP peut faire l'objet d'un recours écrit et dûment motivé devant le Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall (art. 95/ LAsi¹).

2 février 2021

Département fédéral de justice et police

¹ Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (RS 142.31)

